Modalités pratiques

Durée du contrat > 7 mois

Dates en centre > du 24 avril au 30 octobre 2023

Période en centre > 245 heures

Lieu de formation > Lycée Laënnec - 29120 PONT L'ABBE

Une formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

- Un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).
- Une période d'essai d'une durée de 2 semaines.
- Une alternance entre l'entreprise et notre centre de formation de Pont L'Abbé.
- Une rémunération minimum entre 55% et 100% du SMIC selon le niveau de formation et l'âge du stagiaire.

Contrat				
PRO	inférieur au baccalauréat	égal ou supérieur au baccalauréat		
- de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC		
21 à 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC		
26 ans et +	au moins le SMIC ou 85% du SMC			

Contact GRETA-CFA Agence de QUIMPER

Séverine PASCOU, Conseillère en formation continue

Christine NOUY, Assistante commerciale

5 rue lle de Bréhat - CS 31002 29 196 QUIMPER Cedex 02 98 90 15 18

greta.agquimper@ac-rennes.fr





greta-bretagne.ac-rennes.fr













Le contenu de la formation

245 heures en centre

- Approvisionnement et mise en place du poste de fabrication des crêpes
- Réalisation des différentes pâtes à crêpes et galettes
- Préparation des ingrédients des garnitures
- Fabrication des crêpes et galettes
- Pliage selon les objectifs de présentation et selon la destination (dégustation sur place ou vente à emporter)
- Distribution et vente crêpes
- Nettoyage et remise en état des locaux et du matériel de l'établissement selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur
- Conditionnement et stockage des denrées alimentaires selon les spécificités de chaque produit.



Calendrier 2023

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET		AOUT	SEPT.	OCTOBRE
1	S	T f éri é _	J	S	1	M — _	V	D
2	D	M	V	D	2	M — _	5	L
3	L	M — _	S	L	3	J	D	M
4	M	<u> </u>	D	M	4	V	L	M
5	М	V	L	M	5	5	М	J
6	J	5 –	M	J	6	D	M	V
7	V	D /	M	V	7	T	J	S
8	S	T f éri é _	J	\$	8	M — _	V	D
9	D	M	V	<u>_</u>	9	M — _	S	L
10	L férié	M	S	T	10	丁 — _	D	M
11	M	J	D	M — _	11	V — _	L	M
12	M	V	L	M — _	12	S	M	J
13	J	S	M	_ - -	13	D	M	V
14	V	D	M	V f éri é _	14	T	J	S
15	S	L	J	\$	15	M — _	V	D
16	D — _	М	V	D	16	M — _	S	L
17	T	M	S		17	J	D	M
18	M — _	丁 f éri é	D	M — _	18	V	L	M
19	M — _	<i>∀</i> /	L	M — _	19	\$	M	J
20	丁 — _	 ss	M	<u> </u>	20	D — _	M	V
21	Δ — —	ן ס	M	▽	21	T	J	S
22	S	لـ	J	5 - /	22	M — _	V	D
23	D — _	M	V	ر / /	23	M — _	S	L
24	T	M	S	<u> </u>	24	丁 一 _	D	M
25	M — _	J	D	M — _	25	V — _	L	M
26	M — _	V	L	M - /	26	\$	M	J
27	J — _	S	M	J	27	D — _	M	V
28	<u>V — — </u>	D	M	∇ — —	28	[J	S
29	S	L férié	J	\$	29	M — _	V	D
30	D — _	M	V	D — _	30	M — _	S	L
31		M		L	31	J	J	M

Périodes en centre	
Périodes en entreprise [minimum]	
 Vacances scolaires Zones B [Rennes] et C [Paris]	

La certification CQP Crêpier



L'obtention du CQP Crêpier par le stagiaire est conditionnée à des évaluations en situation de travail dans la crêperie sur les compétences suivantes :

- l'accueil du client
- l'échange avec le client
- la satisfaction du client
- la réception des marchandises
- la contribution à la gestion des stocks
- l'hygiène alimentaire en restauration commerciale
- la promotion de l'établissement
- la gestion de l'encaissement
- la confection des crêpes et la préparation des garnitures.



Les incidences pour l'entreprise ;

- Contrat de prof. conclu avec un bénéficiaire âgé de 16 à 25 ans révolus :
 - réduction générale des cotisations patronales.
- Contrat de prof. conclu avec un bénéficiaire âgé de 26 à 44 ans :
 - réduction générale des cotisations patronales
 - aide forfaitaire à l'employeur, d'un montant de 1000 €, dûe à l'issue du 3ème mois d'exécution du contrat.
- Contrat de prof. conclu avec un bénéficiaire âgé de 45 ans et plus :
 - exonération des cotisations patronales d'assurance sociales (hors accident du travail) et d'allocations familiales
 - aide forfaitaire à l'employeur, d'un montant de 1000 €, dûe à l'issue du 3^{ème} mois d'exécution du contrat
 - aide à l'embauche, d'un montant de 1000 €, dûe à l'issue du 3ème mois d'exécution du contrat.
- absence de prise en compte dans les effectifs.
- dispense de versement de la prime de précarité.
- une aide spécifique au recrutement d'une personne handicapée.



* selon les textes en vigueur au 12-10-2022





